



Conseil communal de la ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la ville de Pully

Préavis N° 08 - 2021

Construction d'un giratoire à l'intersection entre l'avenue de Lavaux et le chemin des Roches. Demande de crédit de CHF 175'000.00 TTC

Madame la Présidente, Chers Collègues,

La commission ad hoc s'est réunie le 19 avril 2021 dans les locaux de la Damataire, la discussion s'est poursuivie par télétravail jusqu'au 29 avril, jusqu'à ce que les commissaires puissent tous donner leur avis sur ce préavis.

Présents : Madame Lucienne Vasserot, Madame Simone Collet, Messieurs Léopold Cordey, Roland Du Bois, Pascal Pfister, Sebastien Wolleb et Philippe Haldy, président et rapporteur.

Excusé : M. Pierre William Loup.

La Municipalité était représentée par MM Marc Zolliker, Thierry Lassueur et Nicolas Bolomey tous appartenant à la DTSI.

Le projet a été décrit par les collaborateurs de la DTSI. Il comprend la création d'un giratoire, permettant une meilleure circulation sur ce carrefour jusqu'alors considéré comme accidentogène, la création de passages à piétons dans une zone jusqu'alors dépourvue, un moyen de permettre aux bus 47 et 49 d'emprunter le chemin des Roches.

Le plan partiel d'affectation Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude comportait l'engagement de la Ville de Pully de construire, initialement jusqu'à mars 2020 un tel giratoire. Les circonstances exceptionnelles sanitaires ont reporté cette réalisation, de presque une année, raison pour laquelle il a été mis en place un giratoire provisoire, qui donne entière satisfaction tant au plan de la circulation automobile et des

piétons. Il faut également relever que le promoteur voisin a déjà versé 300'000.00 francs pour cette réalisation.

La discussion a porté sur plusieurs points :

- La signalisation nécessite une amélioration avec meilleure visibilité, ce à quoi la DTSI s'est déjà investie.
- Le centre du giratoire (7 m de diamètre) sera végétalisée et non circulaire.
- La hauteur des berges du giratoire doit encore être précisée (entre 4 et 6 cm).
- L'accès au restaurant et des garages au nord ouest du carrefour doivent être aménagés en tenant compte du passage à piéton.
- La faisabilité de tourner à gauche en venant de l'Avenue de Lavaux pour les bus 47 et 49 devra être bien étudiée, ceci toutefois selon la DTSI n'interviendra qu'en 2026.
- La mobilité douce, actuellement problématique principalement sur la piste des bus, sera aménagée avec une piste cyclable
- L'accès au Sentier des Iris manque de visibilité, les automobiles devraient toutefois être ralenties par une bordure surélevée.
- La question de la largeur des trottoirs, en particulier à l'angle ouest de l'Avenue de Lavaux et du sentier des Iris, où il est réduit au minimum de 2 m, sans barrière interpelle les commissaires, d'après la DTSI, il n'y a pas d'alternative, de même qu'à l'angle nord-est où la largeur devra être réduite au minimum de 2 m, afin de permettre aux bus de tourner à gauche en direction du chemin des Roches.

Le financement du projet est relativement modeste, la somme de 175'000.00 francs est acceptable et ne suscite pas de questions de la part des commissaires. La Municipalité précise que la somme versée par le promoteur couvre le rond-point provisoire, le crédit demandé ainsi que les aménagements finaux.

Le Projet tel que présenté rencontre l'assentiment des commissaires, toutefois surgit alors à la surprise de l'assemblée, l'opposition de M. Nicolas Brunner, pour laquelle ni les commissaires, ni les conseillers n'avaient reçu le texte. A la décharge de nos autorités, il avait été escompté que cette opposition serait retirée, après avoir conféré avec M. Brunner.

La séance a été levée dans sa forme présente et la DTSI a fait parvenir le texte de l'opposition aux commissaires et aux conseillers, à charge de régler la chose à distance.

La discussion aura duré 9 jours, jusqu'à ce que chacun se soit exprimé.

Les principaux motifs de l'opposition consistent en une contestation de la signalisation et surtout de l'aménagement des trottoirs. Plusieurs commissaires ont regretté de ne pas avoir eu de retour sur la discussion de la Municipalité avec l'opposant, qui aurait comporté les propositions d'amélioration de ce projet, puisque il semblait entendu que l'opposant aurait été satisfait et devait retirer son opposition, ce qu'il n'a toutefois pas fait.

Au vote le projet est accepté par 4 commissaires, avec 3 abstentions.

En conclusion la Commission ad hoc propose :

- D'adopter le projet de construction d'un giratoire à l'intersection de l'Av. de Lavaux et du Ch. des Roches, soumis à l'enquête publique du 12 janvier au 12 février 2021.
- De faire sienne les déterminations de la Municipalité relatives à l'opposition maintenue.
- D'allouer à la Municipalité un crédit de 175'000.00 francs destiné à financer la construction d'un giratoire entre l'Av. De Lavaux et le Chemin des Roches, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale.
- D'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché.
- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum.

